

Quand un prisonnier américain a tenté de poursuivre... le Diable



Dans les annales des procès les plus insolites de l'histoire judiciaire américaine, l'affaire intentée par Gerald Mayo contre Satan lui-même occupe une place à part. Ce détenu de Pennsylvanie, convaincu que le Prince des Ténèbres était responsable de tous ses malheurs, avait décidé de saisir la justice pour demander réparation.

Selon les documents déposés devant le tribunal fédéral, Mayo accusait le Diable d'être à l'origine de sa souffrance quotidienne. Dans sa plainte, il affirmait que « Satan avait, à de nombreuses reprises, causé au plaignant misère et menaces injustifiées ». Il soutenait également que le démon avait volontairement placé des obstacles sur son chemin et provoqué sa chute personnelle.

Pour le prisonnier, il ne s'agissait pas seulement d'une question spirituelle ou symbolique. Mayo estimait que Satan et ses « serviteurs maléfiques » avaient porté atteinte à ses droits constitutionnels. Une accusation inédite qui plongea la justice américaine dans un embarras aussi juridique que philosophique.

Le juge chargé de l'affaire dut finalement rejeter la plainte, non sans une pointe d'ironie. Parmi les difficultés soulevées figurait d'abord une question de compétence territoriale : rien ne permettait de prouver que le Diable résidait dans le district concerné. En d'autres termes, le tribunal n'était peut-être pas habilité à juger le souverain des enfers.

Autre problème de taille : comment remettre officiellement une convocation judiciaire à Satan ? La procédure américaine exige en effet qu'un accusé reçoive personnellement les documents du tribunal. Or, peu de fonctionnaires semblaient disposés à entreprendre le voyage jusqu'en enfer pour y remettre les papiers.

Cette affaire, devenue célèbre dans les facultés de droit américaines, illustre jusqu'où peut aller la créativité des plaideurs... et les limites très concrètes du système judiciaire. Elle rappelle aussi qu'en matière de procès, même les tribunaux les plus sérieux peuvent parfois se retrouver face à des situations dignes d'une satire.

Plus de cinquante ans après les faits, l'histoire de Gerald Mayo continue de fasciner juristes et amateurs d'anecdotes insolites. Car si poursuivre le Diable paraît théoriquement possible, encore faut-il réussir à lui faire signer l'accusé de réception.

Insolite - 8 mai 2026 - Wakonda - CC BY 2.5